

REGLEMENT PARTICULIER

3^{ème} SLALOM CIGALOIS 31 Mars 2013

L'ASSOCIATION SPORTIVE AUTOMOBILE CIGALOISE

Organise le 31 Mars 2013

Un slalom dénommé : 3^{ème} SLALOM CIGALOIS

Cette épreuve compte pour : La Coupe de France des slaloms, le challenge Languedoc Roussillon des Slalom

Le présent règlement a été approuvé et enregistré à la FFSA sous le permis d'organisation numéro **R 45** en date du jeudi 31 janvier 2013

ARTICLE 1P. ORGANISATION DE LA COURSE

1.1P. OFFICIELS

Président du Collège des Commissaires Sportifs

DECARPENTRIE MaxLicence n°_3433 0730

Commissaires Sportifs :

GISPER JoséLicence n°_3184 0808

MALLEMANCHE GUYLicence n°_1254 - 0803

Directeur de Course

MARY ClaudeLicence n°_1622 0805

Directeur de Course Adjoint

CAMMAN Michel.....Licence n°_1405 0815

Commissaires Techniques Responsable

GHENO JeanLicence n°_31781 0809

JOLY ChristianLicence n°_11082 0809

LAUZE BrunoLicence n°_5369 0809

CAPMAL GuyLicence n°_103911 0809

Chargés des relations avec les concurrents (CS) :

DURAND GérardLicence n°_13816 0809

LE FOLL ThierryLicence n°_58387 0810

Chronométrateur Informatique :

.....Licence n°_

Chronométrateurs (C au minimum) :

CARRION Rosy.....Licence n°_5510 0810

FAYARD Jean PierreLicence n°_132892 0810

Observateur

DARDANELLI Jean José Licence n° 0803

1.2P. HORAIRES

Clôture des engagements le mardi 26 Mars 2013 à 0 h 00

Publication de la liste des engagés le jeudi 28 Mars 2013

Vérifications administratives le 30 Mars 2013 de **15 h 00** à 19 h 00

Lieu Circuit KARTIX-parc BRISSAC-GANGES

Vérifications techniques le 30 Mars 2013 de **15 h 15** à 19 h 15

Lieu Circuit KARTIX-parc BRISSAC-GANGES

Vérifications administratives le 31 Mars 2013 de **6 h 45** à **8 h 00**

Lieu Circuit KARTIX-parc BRISSAC-GANGES

Vérifications techniques le 31 Mars 2013 de **7 h 00** à **8 h 15**

Lieu Circuit KARTIX-parc BRISSAC-GANGES

1^{ère} réunion du Collège des Commissaires Sportif le 31 Mars 2013 à 7 h 30
Lieu Circuit KARTIX-parc BRISSAC-GANGES

Affichage de la liste des concurrents autorisés à prendre part aux essais...à **8 h 30** le 31 Mars 2013

Essais chronométrés le 31 Mars 2013 de **8 h 30** à 12 h (2 montées)

Briefing des pilotes (facultatif) le : 31 Mars 2013 à **8 h 15** ligne de départ

Affichage de la liste des concurrents autorisés à prendre part à la course à 13 h 00

Course :

1^{ère} manche le 31 Mars 2013 de 14 h 00 à 15 h 30
2^{ème} manche le 31 Mars 2013 de 15 h 45 à 17 h 15
3^{ème} manche le 31 Mars 2013 de 17 h 30 à 19 h 00

Les horaires des essais et de la course sont donnés à titre indicatif et sont susceptibles d'être modifiés par la Direction de Course. Les concurrents en seront informés par affichage.

Seule une reconnaissance pedestre est autorisée.

Affichage des résultats provisoires le 31 Mars 2013 après l'arrivée du dernier concurrent, panneau affichage officiel ligne de départ.

Parc fermé final (obligatoire à l'issue de l'épreuve sous peine d'exclusion d'office) :
Lieu Circuit KARTIX-parc BRISSAC-GANGES

Remise des prix podium le 31 Mars 2013 à 19 h 30 heures, Lieu Circuit KARTIX-parc BRISSAC-GANGES

1.3P. VERIFICATIONS

Voir Article 1.2p.

Les vérifications nécessitant un démontage seront effectuées au Garage :

Adresse

Taux horaire de la main d'œuvre : garage DUQUENNE ZAM du tapis vert St Hippolyte du Fort € (60 € TTC maxi).

Les concurrents seront tenus de présenter la fiche d'homologation de leur voiture et le passeport technique.
Aucune vérification ne sera effectuée après l'heure de fermeture de contrôle soit à 8 h 30 le Mars 2013

1.5P. DISPOSITIONS PARTICULIERES

Cet article est destiné à recueillir toutes les modifications ou adjonctions apportées par l'organisateur au règlement particulier type. La numérotation des articles devra être scrupuleusement respectée.

ARTICLE 2P. ASSURANCES

Voir réglementation FFSA 2011

ARTICLE 3P. CONCURRENTS ET PILOTES

3.1P. ENGAGEMENTS

Les engagements seront reçus à partir de la parution du présent règlement à l'adresse suivante

ASA CIGALOISE Place des Casernes - BP 33 – 30170 St Hippolyte de Fort

Tél : 04 66 77 67 73 – Fax 04 66 7793 71 – asa0809@orange.fr

La liste des engagements sera close dès que le nombre maximum de participants fixé à l'article 4.1p aura été atteint, et au plus tard le 27 Mars 2013 à 0 h 00.

Les frais de participation sont fixés à 200 € réduits à 100€ pour les concurrents acceptant les publicités optionnelles de l'organisateur.

Pour le groupe Loisirs, l'engagement incluant la licence à la journée et la cotisation ASA se montera à 280€ réduits à 140€ avec les publicités optionnelles de l'organisateur.

Les engagements devront **obligatoirement** être accompagnés des frais de participation et du certificat médical (délivré par le médecin traitant, pour les licences à la journée).

Si quatre jours avant le début du meeting le nombre d'engagements enregistré est inférieur à 40, les organisateurs se réservent le droit d'annuler l'épreuve. Les intéressés seraient immédiatement prévenus de cette décision.

Les concurrents du groupe Loisirs doivent respecter la date de clôture des engagements.

ARTICLE 4P. VOITURES ET EQUIPEMENTS

4.1P. VOITURES ADMISES

Le nombre des voitures admises est fixé à **120** dont 20 peuvent être réservées au Groupe Loisir.(classe L1 et L2) Pour les groupes et classes admis sont précisés dans l'article 4 du règlement standard des Courses de Côte et Slaloms (Voir tableau épreuves).

En slalom Sont admises à participer :

- **Les VHC en possession d'un PTH**
- **Les voitures en conformité pour participer à un rallye Classic (un seul groupe - sans marque de points pour la Coupe de France)**

Un classement séparé et distinct devra être établi à l'issue de chaque course : un pour le VHC et un pour le Classic.

Les voitures devront être équipées d'un silencieux ne dépassant pas la réglementation FFSA
Une même voiture pourra être conduite successivement par 2 pilotes.

4.2.7.P Echappement

Voir Règlement Standard Courses de Côte et Slaloms

ARTICLE 5P. PUBLICITES

Voir règlement standard des Courses de Côte et Slaloms.
Un additif au règlement particulier précisera la publicité

ARTICLE 6P. SITES ET INFRASTRUCTURES

6.1P. PARCOURS

Le Slalom Cigalois à le parcours suivant (voir plan) en annexe du présent règlement
La course se déroulera en 3 manches.

Procédure de départ : chaque voiture partira dans l'ordre de passage prévu à l'article 7 du règlement standard.

Départ au feu et cellule Arrivée jugé à la celluleLongueur du parcours 1600 mètres.

6.5P. PARC CONCURRENTS

Les parcs concurrents seront situés à Lieu Circuit KARTIX-parc BRISSAC-GANGES
Les parcs concurrents seront accessibles à partir de 14 h 00, le 30 Mars 2013

Les remorques et camping-cars devront être garées sur le parking en dehors du Circuit KARTIX-parc BRISSAC-GANGES

6.6P. PARC FERME FINAL

Voir Article 1.2p.

6.7P. TABLEAUX D'AFFICHAGE

Les tableaux d'affichage seront placés :

Pendant les essais et la course ligne de départ D 133 Lieu Circuit KARTIX-parc BRISSAC-GANGES

Pendant les vérifications au parc des vérifications Lieu Circuit KARTIX-parc BRISSAC-GANGES

Pendant le délai de réclamation après l'arrivée, au parc fermé d'arrivée ligne de départ Lieu Circuit KARTIX-parc BRISSAC-GANGES

Tous les documents portés à la connaissance des concurrents sur le tableau d'affichage leurs seront opposables. Les pilotes assumeront seuls les conséquences d'une éventuelle ignorance de leur part des dispositions ou des changements d'horaires qui pourraient se décider dans l'heure qui précède leur départ

6.8P. PERMANENCE

Samedi 30 Mars 2013 , Lieu Circuit KARTIX-parc BRISSAC-GANGES de **15 h 00 à 20 h 00**.
Dimanche 31 Mars 2013 , Lieu Circuit KARTIX-parc BRISSAC-GANGES de **6 h 45 à 8 h 30**
Téléphone permanence n° **06 45 93 37 61**
Centre de secours le plus proche Sapeurs Pompiers GANGES

ARTICLE 7P. DEROULEMENT DE L'EPREUVE

7.2P. CONFERENCE AUX PILOTES (BRIEFING)

Voir Article 1.2p.

7.3P. COURSE

Les pilotes devront obligatoirement retirer leur casque au point STOP pour entrer dans le parc.

7.4P. ECHAUFFEMENT DES PNEUMATIQUES

Tout moyen de chauffe des pneumatiques est interdit, sous peine d'exclusion de l'épreuve.

ARTICLE 8P. PENALITES

Quille de parcours renversée ou déplacée	=	3 secondes
Quille d'arrivée renversée ou déplacée	=	3 secondes
Porte manquée ou erreur de parcours	=	manche non prise en compte pour ce pilote.

ARTICLE 9P. CLASSEMENTS

Le classement sera établi sur la meilleure des manches.

Les classements provisoires seront affichés à 19 h 15 Lieu Circuit KARTIX-parc BRISSAC-GANGES et seront établis de la façon suivante :

1 classement général,

1 classement général féminin,

1 classement pour chacun des groupes comme défini à l'article 4.1 du règlement standard,

1 classement pour chacune des classes énumérées à l'article 4.1 du règlement standard.

Les classements, sous réserve d'éventuelles réclamations, deviendront définitifs 30 minutes après l'heure d'affichage des classements provisoires.

Une attribution de points aura lieu conformément au règlement de la Coupe de France des Slaloms

ARTICLE 10P. PRIX

10.2P. PRIX La répartition des prix se fera de la façon suivante :

Scratch: 1^{er} 150€ 2^{ème}: 120€ 3^{ème}: 100€

Groupes (Prix réduits de 50% si moins de 4 partants)

1 à 3 partants – 1^{er} 100€

4 à 9 partants – 2^{ème} 80€

10 partants et plus. – 3^{ème} 50€

Classes (Prix réduits de 50% si moins de 4 partants)

1 à 3 partants – 1^{er} 100€

4 à 7 partants – 2^{ème} 50€

8 partants et plus. – 3^{ème} 30€

Féminine : (Prix réduits de 50% si moins de 4 partants)

1 à 3 partants – 1^{er} 100€

4 à 7 partants – 2^{ème} 50€

Les prix ne sont pas cumulables

Groupe Loisir :et vhc , classic Coupes

10.6P. REMISE DES PRIX

Les concurrents récompensés recevront 1 coupe

Les concurrents recevront, à leur domicile, le chèque correspondant à leur prix.